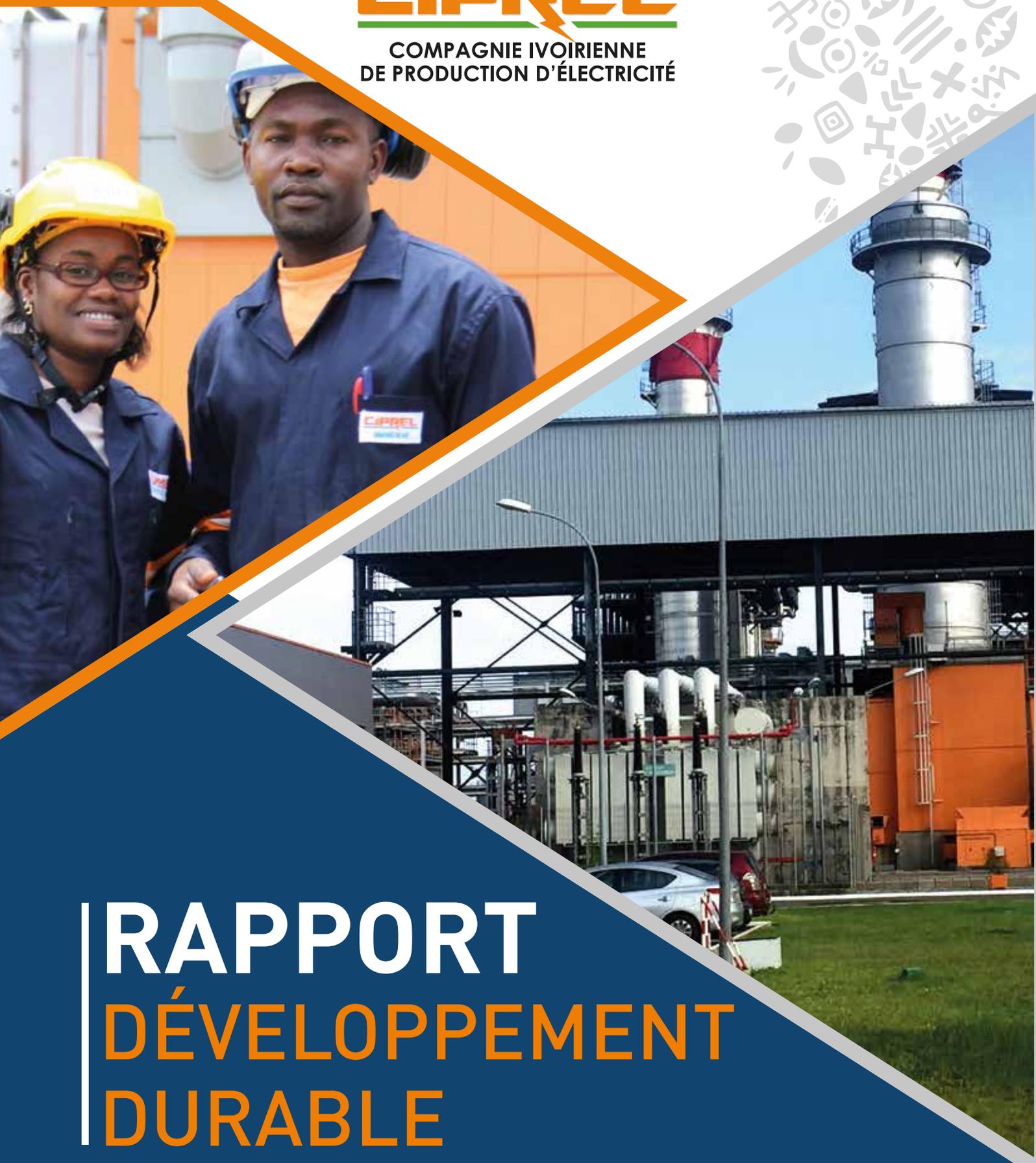


CIPREL

COMPAGNIE IVOIRIENNE
DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017

CIPREL
COMPAGNIE IVOIRIENNE
DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

SOMMAIRE

ÉDITO

4

CHAPITRE 1 - CONSTRUIRE NOTRE ENGAGEMENT SUR UNE GOUVERNANCE FORTE

5

1.A - Décider avec des organes de gouvernance forts

6

1.B - Pérenniser une gouvernance responsable

7

1.C - Placer l'éthique au centre de nos dispositifs de bonne gouvernance

8

1.D - Evaluer et certifier nos systèmes de management

9

CHAPITRE 2 - RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE

10

2.A - Améliorer les performances des installations

11

2.B - Développer de façon durable les capacités de production

12

2.C - Développer des services innovants

12

CHAPITRE 3 - PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

14

3.A - Rationaliser les consommations de matières premières

15

3.B - Maîtriser nos rejets

16

3.C - Lutter contre le changement climatique

19

CHAPITRE 4 - DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

21

4.A - Encourager les emplois justes et durables

22

4.B - Assurer une protection sociale à nos collaborateurs

23

4.C - Garantir la santé et sécurité au travail

26

4.D - Investir dans la formation

27

CHAPITRE 5 - CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

30

5.A - Développer des partenariats public - privé équilibrés

31

5.B - Répondre aux enjeux d'éducation

31

5.C - Nourrir des liens de proximité

32

5.D - Entraîner nos partenaires dans la démarche RSE

32



N'GUESSAN Kouassi

Directeur Général

Avec ses 556 MW de puissance installée sur un site d'environ 7 ha et plus de 20 ans d'existence, la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), est le premier producteur privé indépendant installé en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest.

“ L'une des spécificités de CIPREL est de produire de l'électricité au cœur d'une commune industrielle et peuplée. Consciente de ce positionnement et de sa contribution stratégique au secteur électrique, CIPREL s'est toujours engagée à mener ses activités en entreprise responsable. ”

De ce fait, elle s'est dotée depuis 2011, d'une démarche RSE évaluée selon le référentiel ISO 26000, qui s'articule autour de trois axes :

- un industriel responsable
- un employeur responsable
- un partenaire responsable

En tant qu'industriel responsable, CIPREL veille au respect de l'environnement ainsi qu'à la valorisation et à l'utilisation efficiente des ressources naturelles. CIPREL se veut également un employeur responsable qui veille à l'équité sociale non seulement envers ses collaborateurs, en favorisant l'accès de tous à la santé, à la sécurité, à l'hygiène, mais aussi envers ses populations avoisinantes, notamment par un soutien matériel et financier.

Enfin, CIPREL se place en partenaire responsable en entretenant une interaction permanente avec les parties prenantes impliquées ou impactées par son activité. Les objectifs que l'entreprise se fixe sont solidaires des réponses qu'elle apporte aux besoins et attentes de ses parties prenantes.

Ce rapport développement durable de 2017 est un témoignage de l'engagement de CIPREL dans l'optimisation continue de ses performances, qu'elles soient économiques, sociales, techniques, humaines, environnementales et sociétales.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

01

CHAPITRE

CONSTRUIRE NOTRE ENGAGEMENT SUR UNE GOUVERNANCE FORTE

1.A - DECIDER AVEC DES ORGANES DE GOUVERNANCE FORTS

CIPREL est une société anonyme de droit ivoirien avec un capital de 29 200 000 000 de francs CFA, créée en 1994 par décision de l'État de Côte d'Ivoire afin de répondre aux besoins énergétiques croissants du pays.

Situé à la rue des textiles dans la zone industrielle de Vridi dans la commune de Port-Bouët, le site de production s'étend sur une superficie de près de 75 000 m². Avec une capacité installée de 556 MW et une production 2017 de 3199 GWh mise à disposition du réseau électrique, CIPREL est la plus puissante centrale thermique de Côte d'Ivoire.

Elle met tout en œuvre pour pouvoir compter sur l'engagement, le dynamisme et l'implication de tous ses collaborateurs, ses partenaires et le Conseil d'Administration, et pour atteindre la concrétisation de son ambition.

Au 31 décembre 2017, CIPREL est détenu majoritairement par ERANOVE, actionnaire principal depuis la création, qui détient 83,3% du capital. Les autres actionnaires sont l'État de Côte d'Ivoire, entré au capital en 2008 avec une part de 14,7% et La BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement), présente depuis la création et le premier financement avec 2% de part.

LE PRINCIPAL ACTIONNAIRE ERANOVE



CIPREL est une société du groupe Eranove, acteur industriel panafricain majeur dans la gestion de services

publics et la production d'eau et d'électricité. Avec plus de 9 000 collaborateurs, le groupe Eranove développe un modèle original sur le continent qui allie un ancrage africain depuis près de 60 ans, une expertise sur toute la chaîne de valeur des métiers de l'eau et de l'électricité (structuration et développement de projets, production, gestion des réseaux, distribution, commercialisation) et un engagement fort en faveur des partenariats public-privé.

Tels sont les principaux atouts d'un groupe authentiquement panafricain dont la priorité opérationnelle et économique consiste à apporter des solutions efficaces, performantes, adaptées et pérennes au défi africain de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information, etc.), alors que les ressources sont abondantes et que ce déficit d'accès constitue un frein au développement des économies africaines.

Pour relever le défi de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, le groupe Eranove met en œuvre une dynamique africaine en développant les talents par la formation, en décentralisant la responsabilité dans les différentes filiales, en amplifiant la digitalisation des processus, en mettant en place des solutions sur mesure, adaptées à chaque contexte, et des systèmes de maintenance d'excellence, dans le respect des standards internationaux de qualité et de responsabilité. Cet écosystème de compétences et d'exigences opérationnelles est gage de performance.

L'actionariat salarié et les capitaux privés africains sont deux autres pans de cette stratégie industrielle inclusive. L'accélération du développement du groupe Eranove (+ 44 % de croissance du chiffre d'affaires en cinq ans) et son empreinte géographique croissante en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en République démocratique du Congo, au Gabon, à Madagascar, en Côte d'Ivoire et au Mali confirment la justesse de cette approche, soutenue par un actionnaire de référence panafricain, Emerging Capital Partners (ECP).

L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

L'État de Côte d'Ivoire est représenté par le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables qui assure la tutelle technique, chargé de définir la politique énergétique, d'en faire le suivi et de contrôler sa mise en œuvre. La Direction Générale de l'Énergie (DGE) et Côte d'Ivoire Énergies (CI Energies), directement rattachés au Ministère assurent l'interface entre le Cabinet du Ministre et les structures sous tutelle du secteur.

Dans la gouvernance du secteur figure également le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, en sa qualité de contrôleur économique et financier du secteur.

Outre ces actionnaires, CIPREL dispose dans sa gouvernance d'un organe suprême qui veille au bon fonctionnement de l'entreprise : le Conseil d'Administration.

Il est composé de dix membres et comprend deux administrateurs indépendants dont une femme.

À CIPREL, presque tous les pouvoirs reposent sur deux membres essentiels.

° Le Président du Conseil d'Administration, qui organise, dirige les travaux et veille au fonctionnement efficace du conseil d'administration dans le respect des principes de bonne gouvernance des entreprises.

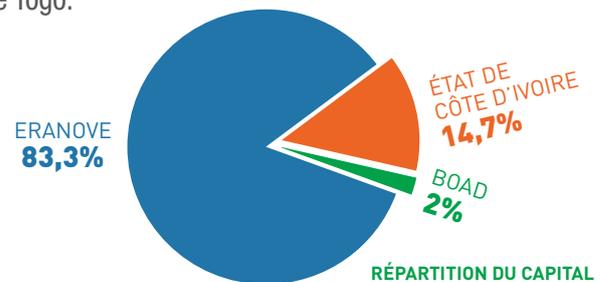
1.B - PERENNISER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

Pendant les travaux d'élaboration de son projet d'entreprise, CIPREL a défini sa vision intitulée "Être, dans le domaine des centrales électriques, un constructeur-exploitant de référence en Afrique".

CIPREL ne peut atteindre cette vision sans la mise en place d'un climat de travail cordial et stable. Le capital humain est donc le premier atout de l'entreprise, et l'épanouissement du personnel dans ses tâches quotidiennes reste un axe d'amélioration continue pour le comité de direction. Pour ce faire, CIPREL a donc formalisé une charte de valeurs, détaillée ci-après, qui s'intègre à la stratégie de l'entreprise ainsi qu'à la

BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle a été créée par accord signé le 14 novembre 1973. Les états membres sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.



° Le Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus attribués par les Assemblées Générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration par les dispositions légales et statutaires. Il représente en toute circonstance la société dans ses rapports avec les tiers. Il siège également en tant qu'Administrateur au Conseil d'administration.

Ainsi la Société est engagée par les actes du Directeur Général dans les conditions et les limites fixées à l'article 122 de l'Acte Uniforme OHADA sur les Sociétés Commerciales et G.I.E.

conduite de ses opérations au quotidien.

CONVIVIALITE

La convivialité pour CIPREL s'établit à travers :

- Le maintien d'un environnement de travail agréable
- L'entretien d'un environnement de travail qui favorise les relations interpersonnelles chaleureuses
- La garantie d'un environnement de travail où règnent l'écoute, la cordialité et la courtoisie.

INNOVATION

L'innovation, le levier de la performance de l'entreprise, passe par :

- L'ouverture aux idées nouvelles
- Le développement des méthodes novatrices à valeur ajoutée
- Les conditions maximales de sécurité en situation de travail
- La connaissance pointue des métiers
- Le refus de l'immobilisme et de la routine
- L'acceptation de l'adaptation aux changements technologiques

PROFESSIONNALISME

Le professionnalisme de CIPREL s'exprime par :

- Le haut niveau de formation
- La connaissance pointue des métiers
- L'exactitude et l'assiduité dans le travail
- Le service de qualité

RESPECT

Le respect, gage de la cohésion implique :

- Le traitement des collègues et collaborateurs avec considération, politesse, courtoisie et civilité
- L'attitude de réserve et de cordialité
- Le soin du patrimoine de l'entreprise
- Le respect de la loi et des procédures de travail
- L'écoute des autres et l'exigence avec soi-même avant de l'être avec les autres
- L'interdiction de l'incivilité, de l'irrespect et de l'indélicatesse
- Le traitement des tiers avec égard et courtoisie.

EGALITE

L'égalité est un gage de cohésion au sein de CIPREL qui exige :

- Le maintien d'un cadre de travail exempt de toute forme de discrimination, d'injustice, de passe-droit
- L'abstention de tout acte de harcèlement
- Le traitement égal de tous les salariés, dans les mêmes conditions

LOYAUTE

La loyauté implique chez tous les dirigeants, collaborateurs et parties prenantes de CIPREL :

- Le refus de tout conflit d'intérêts
- L'impartialité en toutes circonstances
- Le refus des actes de corruption et les malversations
- La dénonciation des cas de malhonnêteté et de fraude
- L'abstention à divulguer les informations confidentielles
- La mise à la disposition de CIPREL, des avantages conférés par leurs compétences et capacités
- Le rejet de l'incivilité, de l'irrespect et de l'indélicatesse
- Le traitement des tiers avec égard et courtoisie.

L'ensemble de ces 6 valeurs forme le mot :

C
I
P
R
E
L

1.C – PLACER L'ETHIQUE AU CENTRE DE NOS DISPOSITIFS DE BONNE GOUVERNANCE

Comme dans chacune des sociétés du groupe Eranove, CIPREL dispose de responsables éthiques en charge de la définition et du déploiement de sa politique éthique. Pour CIPREL, l'éthique requiert que chacun des collaborateurs assume la responsabilité personnelle de ses actes et décisions pour garantir en toutes circonstances le respect du code éthique.

Les directeurs et chefs de services sont chargés de veiller à ce que les employés, agents, consultants, sous-traitants et autres partenaires soient dûment informés du code de conduite et s'y conforment

effectivement.

CIPREL met à la disposition de l'ensemble de ses salariés un dispositif d'alerte professionnelle, permettant de recevoir, d'enregistrer, puis de traiter tout signalement de bonne foi, relatif à des cas de fraudes, de corruption, ou de détournements de biens.

Le dispositif d'alerte professionnelle, a pour objet de « donner vie » au Code d'Éthique et de Conduite et de renforcer les moyens d'expression de chaque salarié pour que chacun soit un acteur de la prévention des risques.

La déclinaison du système de gestion éthique s'appuie sur :

- une cartographie des risques de corruption permettant d'identifier les activités à risque, de coter l'impact potentiel et la probabilité d'occurrence de chaque risque,
- un plan d'actions triennal placé sous la responsabilité

d'un responsable éthique et qui sera déployé dans toutes les Directions,

- un code de déontologie par métier qui précisera les bonnes pratiques et les mauvaises.
- des dispositifs d'alerte éthique par « boîte à idées », email, ou via un formulaire disponible sur site.

1.D - EVALUER ET CERTIFIER NOS SYSTEMES DE MANAGEMENT

CIPREL est certifiée Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001) et est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Les mécanismes de certification QSE font partie intégrante du système de management de CIPREL et sont indispensables à la réalisation de ses objectifs économiques, sociétaux, sociaux et environnementaux. Le respect des plans d'actions QSE est intégré aux objectifs des dirigeants des sociétés opérationnelles.

La fin de l'année 2016 et l'année 2017 ont été principalement marquées par la migration et l'audit des systèmes selon les nouveaux référentiels ISO 9001 et ISO 14001, versions 2015.

Ces certificats ont été reconduits en 2017 lors d'un audit AFAQ. En effet, l'audit de renouvellement des certificats Management de la QUALITÉ (ISO 9001 vs 2008), Management de l'ENVIRONNEMENT (ISO 14001 vs 2004), et Management de la SÉCURITÉ (OHSAS 18001 vs 2007), s'est déroulé du 24 au 28 avril 2017.

Résultats :

Non-conformité Majeure : 00

Non-conformité mineure : 00

Points sensibles : 03

Piste de progrès : 15

Un plan d'actions d'améliorations a été élaboré et mis en œuvre pour lever tous les points sensibles.

AFNOR certification a donc donné une décision positive pour le renouvellement des trois certificats.

Il faut noter que suite à l'évolution des normes ISO 9001 versions 2008 et ISO 14001 version 2004 vers de

nouvelles versions 2015, CIPREL se prépare à une certification en avril 2018 sur ces nouveaux référentiels.

En interne, des campagnes d'audit interne et des revues de processus ont été réalisées pour apprécier le bon fonctionnement du système.

En parallèle, dans la continuité du processus de certification QSE engagé et afin de soutenir sa démarche de développement durable, CIPREL développe sa responsabilité sociétale suivant la norme ISO 26000 de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) qui fixe les lignes directrices et des objectifs en la matière.

Depuis l'exercice 2016, le reporting RSE est intégré dans le cycle de management de CIPREL. Ainsi les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux sont désormais communiqués au groupe Eranove qui les consolide et les fait évaluer par un Organisme Tiers Indépendant selon les dispositions réglementaires françaises.

En matière de responsabilité sociétale, une évaluation a été réalisée par l'AFNOR pour s'assurer du maintien des bonnes pratiques. Ainsi, AFNOR a émis un avis favorable au maintien de l'attestation AFAQ 26000 en 2017. La note obtenue est de 615 points situant CIPREL au niveau « CONFIRME ».

L'objectif principal pour CIPREL est d'atteindre le niveau supérieur c'est-à-dire « EXEMPLARITÉ » en 2020.

Ces certifications et cette attestation couvrent les activités de CIPREL en matière de « management de projet de construction d'ouvrages de production électrique et d'exploitation et de maintenance de ces types d'ouvrages ».

CIPREL, lauréat du Prix ivoirien de la qualité 2017

CIPREL, lauréat du Prix ivoirien de la qualité 2017

Le Prix ivoirien de la qualité a été institué depuis plus de 10 ans par l'État de Côte d'Ivoire dans l'objectif de promouvoir « la culture de l'excellence et de la qualité du service et des produits dans les entreprises ».

Cette année, CIPREL a reçu le deuxième prix des mains du Ministre de l'Industrie et des Mines au cours de la cérémonie du 17 novembre 2017. Ce prix récompense la qualité du service fourni en termes de production d'électricité, témoignant de la vitalité des systèmes de management résolument tournés vers l'amélioration continue.

02

CHAPITRE

**RENDRE ACCESSIBLES
LES SERVICES ESSENTIELS
DE LA VIE**

2.A - AMELIORER LES PERFORMANCES

CIPREL a mis en place une organisation de travail efficace pour le respect de ses engagements contractuels.

Les équipes chargées de la conduite des ouvrages de production travaillent en suivant un planning de roulement, dans lequel se succèdent des périodes de travail et de repos, de sorte à assurer une continuité de service pour une production de l'électricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

En outre, des organisations spécifiques sont mises en place lors des événements particuliers comme les jours fériés, les fêtes de fin d'année, de sorte à sécuriser la production et la fourniture de l'électricité au réseau électrique ivoirien.

Pour la maintenance des installations, il existe également une équipe d'astreinte tournante mobilisable sur toutes les interventions non prévues, afin de remettre rapidement les turbines à gaz en service après notamment leurs déclenchements et afin de réduire les temps d'arrêts.

À la faveur de toutes ces actions mises en œuvre, CIPREL se situe dans le haut des standards internationaux concernant la disponibilité globale de ses installations (88,74% en 2017) et la disponibilité hors arrêts programmés (95,8% en 2017).

Dans le contrat signé avec l'État, CIPREL a une obligation de production de type «Take or Pay». Ceci signifie que CIPREL s'engage chaque année à produire une certaine quantité d'énergie, et l'État s'engage à enlever ou payer cette énergie électrique minimum. Cette quantité d'énergie a évolué avec les différentes étapes de construction des turbines à gaz.

L'évolution de ce Take or Pay se présente comme suit :

- Etape 1 : 666 GWh à partir de 1995
- Etape 2 : 1 410 GWh à partir de 1997
- Etape 3 : 2 154 GWh à partir de 2009
- Etape 4 (Volet A) : 3 010 GWh à partir de 2015
- Etape 4 (Volet B) : 3 810 GWh à partir de 2016

Le graphique ci-après précise l'évolution de l'énergie contractuelle ou TOP par rapport à l'énergie disponible (capacité)



Depuis 1995, année de production des premiers kWh, CIPREL a toujours été en capacité de délivrer une énergie égale ou supérieure au Take or Pay (TOP).

La totalité de l'énergie produite est livrée au réseau électrique au poste de transformation de Vridi, qui est

exploité par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), concessionnaire du service public et seul acteur en charge du transport et de la distribution de l'électricité sur le territoire ivoirien.

2.B - DEVELOPPER DE FAÇON DURABLE LES CAPACITES DE PRODUCTION

Les turbines à gaz convertissent l'énergie chimique du combustible, gaz naturel ou fuel distillé (combustible de secours HVO/DDO) en énergie électrique.

L'analyse de l'énergie totale produite par rapport à la quantité totale de combustibles consommés témoigne de la maîtrise du rendement des turbines.

De plus, dans le souci de préserver l'environnement, CIPREL veille à limiter les émissions de CO2 dans l'atmosphère, grâce à la nouvelle technologie du cycle combiné. Pour une même production, cette technologie permet d'éviter le rejet d'environ 500 000 tonnes de CO2 par an dans l'atmosphère et également de réduire la température d'émission des gaz d'échappements rejetés dans l'air.

Le rendement des cycles simples qui était de l'ordre de 30%, est passé avec le cycle combiné au-delà de 50%.

La production d'électricité à partir de gaz naturel, et de HVO/DDO en combustible de secours, occasionne certes des rejets atmosphériques contenant des oxydes d'azote (NOx) et du dioxyde de carbone (CO2).

CIPREL s'assure cependant des contrôles de qualité des combustibles mis à sa disposition (Gaz naturel, DDO, HVO) car leur composition a un impact direct sur la qualité des émissions atmosphériques.

Pour réduire les émissions de NOx de ses machines, elle a engagé le remplacement du système de combustion classique par l'installation d'un système de combustion à basse émission (DLN – Dry Low NOx) sur les turbines à gaz du cycle combiné. L'opération a été réalisée sur deux

turbines à gaz (TAG) : sur la TAG n°10 au 2e semestre 2016 et sur la TAG9 au cours du 1er semestre de 2017.

Par ailleurs, la question des enjeux environnementaux et sociaux des projets fait partie intégrante du processus Projets de CIPREL, qui a pour objectif l'accroissement des capacités de production de façon durable.

Dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) de CIPREL IV ou encore de CIPREL 5 (projet de construction d'une nouvelle centrale thermique dénommée ATINKOU, d'une puissance installée de 350 à 400 MW et de construction d'une ligne électrique de 400kV), les résultats des impacts et des mesures de compensation sont traduits en PGES – Plan de Gestion Environnemental et Social et en PAR – Plan d'Actions de Réinstallation, associés à des jalons et indicateurs de suivis. Ces plans, conformes aux standards internationaux, établis en concertation avec les parties prenantes, validés par les autorités locales et faisant l'objet de consultations publiques, sont l'assurance que les engagements seront respectés par toutes les structures responsables. Au-delà des mesures d'atténuation présentées dans les EIES, CIPREL participe à la mise en place d'actions de développement d'opportunités économiques améliorant le cadre de vie durablement. Pour cela, les actions de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont intégrées en amont du projet et discutées avec les populations concernées lors des consultations.

CIPREL, lauréat du Prix ivoirien de la qualité 2017

Le 23 novembre 2017, CIPREL IV a de nouveau été récompensé en obtenant le Prix Africa Investments Forum & Awards, dans la catégorie « Meilleur projet Énergie », décerné à Paris par un jury composé de professionnels et d'experts internationaux après avoir reçu deux fois le Prix d'Excellence de la meilleure structure de l'énergie décerné par le Gouvernement ivoirien consécutivement en 2016 et 2017.

2.C - DEVELOPPER DES SERVICES INNOVANTS

Depuis plusieurs années, CIPREL au travers de son service de veille technologique, est engagée résolument

à l'amélioration des services, particulièrement au cœur du métier.

Il s'agit de plusieurs projets en cours de réalisation :

■ **GESTION DES RONDES ET RELEVÉS DES PARAMÈTRES DE PRODUCTION** :

il s'agit de mettre en place une solution technique innovante permettant de collecter les paramètres de fonctionnement des machines à l'aide d'une application informatique sur des appareils mobiles, et de les transmettre à un serveur avec ou sans connexion au réseau ou couverture d'un opérateur mobile.

Fin décembre 2017, les premiers paramètres ont été enregistrés dans les tablettes selon les circuits des rondes définis au préalable. Le projet rentre en phase de test. Pendant cette phase, il s'agit de réaliser des rondes avec les tablettes en parallèle avec l'ancien outil, et de relever toutes les difficultés rencontrées afin de pouvoir les corriger au fil de l'eau pour rendre les tablettes véritablement opérationnelles. La fin de la phase de test est prévue pour fin juin 2018.

■ **DATAWAREHOUSE** : il s'agit de proposer une solution technique à partir d'un outil informatique permettant de centraliser l'ensemble des données issues de différentes

applications métiers de la centrale sur une plateforme informatique unique.

Les données issues des différentes applications métiers devant circuler sur la plateforme ont été identifiées ; il reste à développer les logiciels pour créer les passerelles entre les différentes applications métiers en exploitation chez CIPREL.

■ **E-MONITORING DES MACHINES PAR LE CONSTRUCTEUR GE** :

Collecte en temps réel des paramètres de fonctionnement des machines et transmission au centre d'analyse du constructeur pour optimiser l'exploitation, alerter et aider à la décision.

Les systèmes de collecte des paramètres ont été installés par le constructeur sur l'ensemble des machines. Les paramètres techniques sont transmis via une liaison internet au centre d'analyse de GE qui les analyse et restitue ses observations à CIPREL (en temps réel et ou différé).

L'évaluation de la pertinence des analyses et de la valeur ajoutée de cette assistance est en cours par les utilisateurs (maintenance et conduite).

03

CHAPITRE

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

une société du groupe  eranove

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.A - RATIONALISER LES CONSOMMATIONS DE MATIERES PREMIERES

Les turbines à gaz convertissent l'énergie chimique du combustible, gaz naturel ou fuel distillé (combustible de secours HVO/DDO) en énergie électrique.

L'analyse de l'énergie totale produite par rapport à la quantité totale de combustibles consommés témoigne de la maîtrise du rendement des turbines.

Aussi, l'optimisation des ressources est-elle un projet important pour CIPREL, qui se matérialise à plusieurs niveaux :

- **EAU**

L'eau est utilisée à CIPREL pour certaines installations, la sécurité incendie et pour la consommation humaine. Elle sert également au refroidissement de certains équipements. La plus grande partie de l'eau utilisée est déminéralisée, pour servir au process de production de vapeur du cycle combiné, mais aussi au lavage des compresseurs des turbines à gaz.

Dans le souci de préserver les ressources non

renouvelables, CIPREL a mis en place un système de management environnemental qui vise à contrôler les impacts environnementaux générés par ses activités.

En effet, CIPREL réalise un bilan hydrique annuel pour vérifier ses sources de consommation d'eau en vue d'apporter des améliorations.

Au cours de l'année 2017 la consommation totale d'eau s'élève à 175 180 m³. Cette valeur représente la consommation d'eau pour la production d'électricité et la consommation humaine. CIPREL a mis sur pied des plans d'actions afin d'optimiser l'utilisation de l'eau lors des périodes de maintenance de ses installations, et lors des essais de fonctionnement de son système de sécurité incendie.

Par ailleurs la quantité d'eau potable consommée au sein des locaux administratifs et commerciaux, à savoir sons siège social et les bureaux, a baissé entre 2015 et 2017 de 6 341 m³ à 3 729 m³.



- **HVO/DDO/GAZ NATUREL**

Par ailleurs, CIPREL suit d'une part la consommation des ressources premières, à savoir le gaz naturel et le HVO/DDO afin de rationaliser leur utilisation sans toutefois avoir une influence sur les quantités utilisées. De 2016 à 2017, les quantités de HVO et DDO ont baissé respectivement de 20 105 m³ à 134 m³, et de 1 335 m³ à 857 m³, car il n'y a pas eu de sollicitation au

combustible liquide par DME en 2017. Cette consommation sur l'exercice est uniquement due aux essais de requalification réalisés lors de l'installation du système de combustion basse émission DLN sur la TAG9. D'autre part, les ressources secondaires comme les huiles et les consommations de carburant font également l'objet d'un suivi qui permet de mener des actions en cas de consommations incohérentes.



3.B - MAITRISER NOS REJETS

La maîtrise des impacts environnementaux repose sur un système de management environnemental encadrant notamment la gestion des déchets produits, les nuisances sonores issues des exploitations industrielles, les rejets d’eaux traitées, ainsi que le suivi des émissions de polluants atmosphériques.

Réduire les nuisances sonores

Le bruit constitue une nuisance majeure. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du personnel et la qualité de son travail. Ainsi, dans le but de réduire ou d’éliminer cette nuisance, CIPREL a réalisé l’installation de silencieux à la sortie des cheminées des TAG5 et TAG6. En parallèle, CIPREL met à la disposition de tous ses collaborateurs des casques anti-bruit ou des bouchons d’oreilles parmi les équipements de protection individuelle (EPI) fournis chaque année. Le port de ces équipements est obligatoire sur les zones identifiées sensibles, le respect de cette règle est rappelé à tous lors des sensibilisations et figure sur les pictogrammes affichés sur le site.

Par ailleurs, chaque année, un organisme public (CNPS) effectue un contrôle afin d’évaluer le niveau d’intensité sonore à la limite du voisinage. Le niveau moyen sonore mesuré est effectivement inférieur à 85 décibels (dB), qui constitue la limite réglementaire.

En vue de prévenir les maladies professionnelles liées aux nuisances sonores, CIPREL organise tous les trois ans, une visite médicale spécifique dite « audiogramme » pour tous les travailleurs afin de s’assurer que leurs facultés auditives restent intactes, et afin de rapidement prendre en charge les éventuels cas de déficience

auditive. *L’année 2017 a vu la réalisation de cet examen pour 92% du personnel.*

Selon une cartographie de bruit réalisée en collaboration avec l’organisme de contrôle (CNPS), le niveau de bruit sur le site est mesuré tous les mois et comparé aux mois précédents afin de détecter des variations. Une fois par an, la CNPS effectue le contrôle réglementaire du niveau de bruit sur le site et à la limite du voisinage et confirme que ces niveaux mesurés sont inférieurs à la limite réglementaire.

Enfin, un planning de maintenance préventive est élaboré et mis en œuvre chaque année sur l’ensemble des machines pour s’assurer de leur bon fonctionnement et afin de réduire l’éventuelle augmentation du niveau d’intensité sonore qui pourrait être dû à leur vieillissement.

Optimiser la gestion des déchets

CIPREL, en tant qu’industriel, est également un producteur de déchets. Cependant, conformément à ses engagements en faveur de la préservation de l’environnement figurant dans les lettres d’engagement et de politique Qualité Sécurité Environnement de la Direction Générale, diffusées chaque année, elle assure un suivi des déchets générés par ses activités jusqu’à leur élimination finale. Sa responsabilité ne cesse pas au moment où elle remet les déchets à un tiers en charge de la collecte ou du traitement. Elle reste engagée auprès des prestataires spécialisés qui assurent l’élimination, le traitement ou la mise en décharge par des audits de contrôle et d’évaluation périodiques.

Un registre de suivi de déchets industriels, renseigné par

l'animateur sécurité-environnement lors des mouvements des déchets (enlèvement et traitement), est disponible chez CIPREL. Ce registre est en outre utilisé pour la déclaration réglementaire à fréquence semestrielle de production de déchets (DSD). Elle fait office de bordereau de suivi des déchets auprès des Services d'Inspection des Installations Classées (CIAPOL).

Dans ses activités, CIPREL veille à minimiser ou diminuer les produits non désirés. Pour une meilleure gestion des déchets, le personnel a été sensibilisé sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre et les comportements à exclure. Il est également sensibilisé sur l'impact tant économique qu'écologique du traitement des déchets. Des actions ont été engagées afin de limiter la consommation de produits générateurs de déchets notamment tels que chiffons, papiers de bureau, et des poubelles de pré-collecte de déchets ont été installées aux différents lieux de production de ces déchets.

Les déchets triés et pré-collectés sont transportés jusqu'à la déchèterie en vue de leur conditionnement, de leur stockage et de leur enlèvement futur. Le personnel est informé des emplacements des points de pré-collecte de déchets par catégorie.

En outre, CIPREL contractualise l'enlèvement et de

traitement des déchets avec des structures spécialisées agréées par le CIAPOL. Ainsi, la plupart des déchets liquides ou solides sont soit traités, soit incinérés avant rejet.

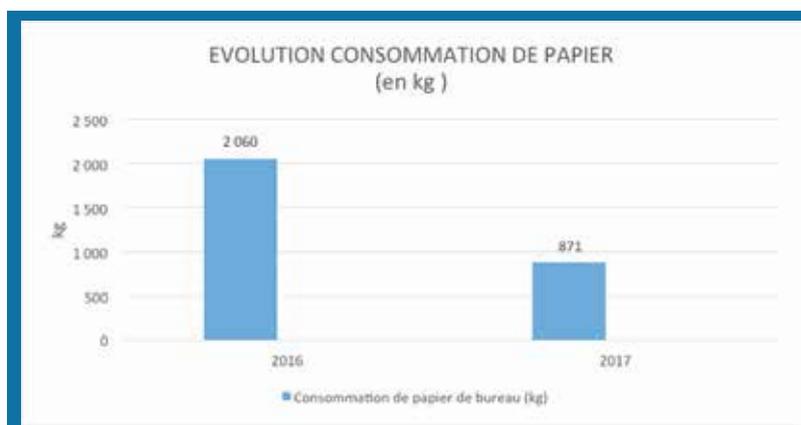
Particulièrement pour l'enlèvement de ses déchets dangereux, CIPREL s'assure que les prestataires sélectionnés sont effectivement agréés par l'État. Ces structures traitent ou incinèrent ces types de déchets impérativement avant leur rejet. Le protocole de traitement des déchets fait l'objet d'une vérification et d'un suivi commun avec le CIAPOL, conformément à l'arrêté d'exploitation que CIPREL respecte.

Les déchets tels que les piles, les batteries et les lampes, qui ne bénéficient pas encore en Côte d'Ivoire de filière d'élimination, sont stockés sur site. Les produits périmés et leurs emballages sont récupérés par les fournisseurs en vue de leur élimination. CIPREL privilégie les fournisseurs qui confirment reprendre les déchets issus de leurs produits livrés et tout particulièrement pour la sélection des fournisseurs des produits chimiques.

En outre, le budget alloué à la gestion des déchets est en augmentation constante au fil des années. Ceci démontre l'importance que CIPREL accorde à la protection de l'environnement dans sa démarche d'industriel responsable.

TYPE DE DÉCHETS	2014	2015	2016	2017
DÉCHETS SOLIDES (Kg)	488 612	1 179 817	320 400	538 970
DÉCHETS LIQUIDES (L)	957 400	404 000	280 000	992 520

Depuis 2016, CIPREL suit également sa production de déchets produits par les activités tertiaires et particulièrement le nombre de rames de papier et de cartouches d'imprimantes consommés.



Plus largement, la prise en compte de la notion d'optimisation de ressources vise à :

- encourager le recyclage des déchets issus de ses activités principales,
- développer des services favorisant la réduction des consommations d'eau et d'électricité,
- améliorer le rendement interne des ressources consommées,
- intégrer le traitement des déchets dans une démarche d'achat responsable,
- prévenir les risques de pollution.

C'est ce projet dont la réflexion a débuté en 2017, qui verra le jour en 2018.

- Réduction des émissions atmosphériques (NO_x , CO_2)
La production d'électricité à partir de gaz naturel et en secours à partir de HVO/DDO occasionne des rejets atmosphériques contenant des oxydes d'azote (NO_x) et du dioxyde de carbone (CO_2).

Pour réduire les émissions de NO_x , CIPREL a engagé le remplacement du système de combustion standard par l'installation d'un système de combustion à basse émission (DLN) sur les turbines à gaz du cycle combiné. L'opération a été réalisée sur le 2^e semestre 2016 pour la TAG10 et sur le 1^{er} semestre 2017 pour la TAG9.

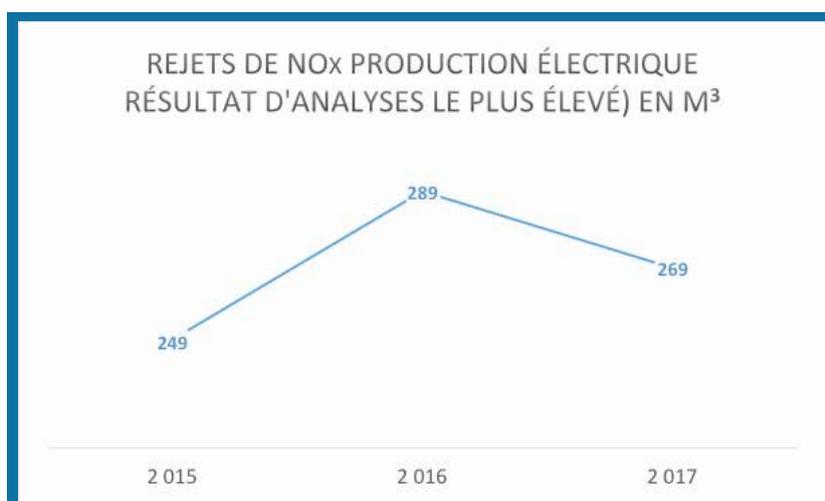


Les résultats lors des essais sur la TAG10 ont montré des taux d'émission de NO_x de 7,1 ppm pour un fonctionnement en base, et de 7,8 ppm à 80% de charge, ceci pour un seuil limite de 25 ppm selon les normes internationales.

Chaque année, CIPREL fait réaliser par un cabinet extérieur agréé, l'analyse des rejets atmosphériques à la sortie des cheminées de chaque turbine à gaz. Ce dernier

remet un rapport de mesures et d'expertise avec des recommandations.

CIPREL veille régulièrement au respect de non dépassement des limites d'émissions en effectuant un relevé trimestriel de mesures des quantités de NO_x émis. Pour rappel, la limite réglementaire de rejet est 152 ppm.sec maximum. Les concentrations de NO_x rejetées dans l'atmosphère par les machines de CIPREL sont effectivement conformes aux normes internationales.



Les polluants atmosphériques, oxydes d'azote (NO_x) et oxydes de soufre (SO_x), sont suivis dans le cadre de l'activité de production thermique d'électricité. Trimestriellement, sont effectuées des mesures d'émissions de gaz à effet de serre et des polluants

atmosphériques avec le Bureau VERITAS (suivi des NO_x, SO_x et CO₂e). Les analyses vérifient la conformité avec les limites fixées par l'arrêté d'exploitation, mais aussi, avec des normes internationales plus strictes.

CIPREL décide de réduire ses émissions atmosphériques, au-delà des exigences locales

Les émissions des NO_x de la centrale thermique CIPREL étaient conformes aux seuils spécifiés dans son arrêté d'exploitation (152 ppm) mais, dans certaines conditions d'exploitation, elles dépassaient certaines normes internationales (25 ppm).

En concertation avec les partenaires financiers du projet CIPREL IV (cycle combiné gaz vapeur), CIPREL a étudié la meilleure solution disponible pour assurer une conformité permanente aux normes les plus strictes. Les études préliminaires de faisabilité ainsi réalisées ont abouti à l'identification de deux systèmes permettant de réduire les NO_x tout en fonctionnant au gaz naturel (combustible principal de la centrale). La technologie DLN (Dry Low NO_x - sans injection d'eau) a été préférée au WLN (Wet Low NO_x - avec injection d'eau) car elle est moins exigeante en opérations de maintenance (et donc en arrêts de la centrale) et moins consommatrice en eau.

Le principe du DLN est de répartir chaque injecteur de l'ancien système (1 injecteur par chambre de combustion) en plusieurs injecteurs par chambre de combustion, afin de baisser les températures maximales au cœur de la flamme lors de la combustion.

La mise en œuvre du DLN nécessitant 2 mois d'indisponibilité des Turbines à Gaz (TAG), dans un souci de maximiser la disponibilité des centrales et donc la fourniture d'électricité à l'État de Côte d'Ivoire, les injecteurs ont été installés lors des entretiens préventifs en octobre 2016 sur la TAG 10 et en mars 2017 sur la TAG 9, pour un montant total d'investissement de 13,2 M€ (8,6 Mds FCFA).

Les analyses d'émission de NO_x effectuées par la Bureau Veritas en 2017 démontrent que l'objectif est atteint, en affichant des concentrations, en fonctionnement au gaz, de :

- 6,9 ppm pour la TAG 10 (contre 137 ppm en 2015),
- 5,8 ppm pour la TAG 9 (contre 124,6 ppm en 2015).

3.C - LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CIPREL s'assure des contrôles de la qualité des combustibles mis à sa disposition (Gaz naturel, DDO, HVO) car celle-ci est corrélée à la quantité de Gaz à effet de serre (GES) émis par ses installations.

CIPREL enregistre et suit les émissions de Gaz à Effet de Serre – GES liées ou non à la production d'électricité. Les indicateurs RSE correspondants mesurent les émissions liées à la production d'électricité (consommation de gaz, de DDO et de HVO par les centrales thermiques et les groupes électrogènes) et celles qui n'y sont pas liées (consommation de carburant pour les véhicules et les groupes électrogènes à usage interne, ainsi que la consommation d'électricité des bureaux).

De plus, le process du cycle combiné de CIPREL permet de récupérer les gaz d'échappement de deux turbines à combustion de 111 MW chacune pour obtenir une capacité de production additionnelle d'environ 120 MW sans consommation additionnelle de gaz. Ce cycle combiné améliore sensiblement l'efficacité énergétique de la centrale et permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de près de 500 000 tonnes équivalent CO₂ par an.

Par ailleurs, l'installation des systèmes de combustion à basse émission DLN sur les TAG 9 et TAG 10 vise à réduire les émissions de NO_x et donc à lutter contre le changement climatique.

REJET GAZ EFFET DE SERRE LIÉS À PROD.
ÉLECTRIQUE INTERCONNECTÉE (EN Mt CO₂E)



Rejet Gaz Effet de Serre / MWh
d'électricité produite (en kg CO₂e/
MWh)
(2015-2017)

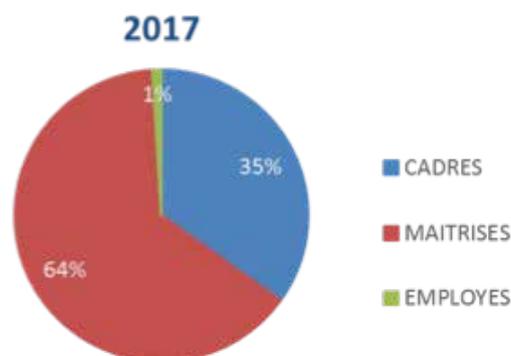
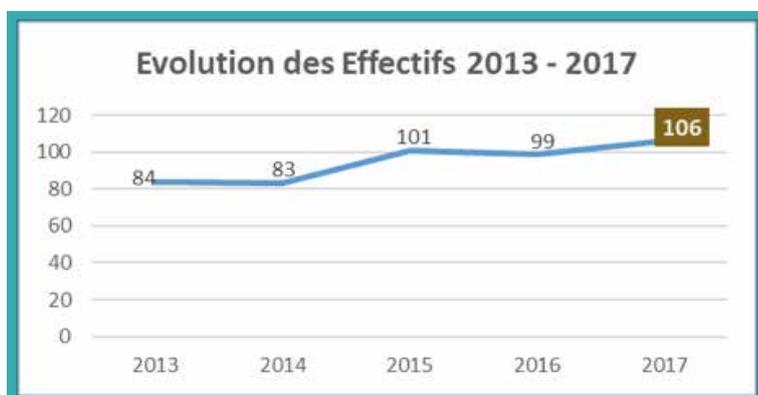




04
CHAPITRE

**DEVELOPPER LE
CAPITAL HUMAIN**

4.A - ENCOURAGER LES EMPLOIS JUSTES ET DURABLES



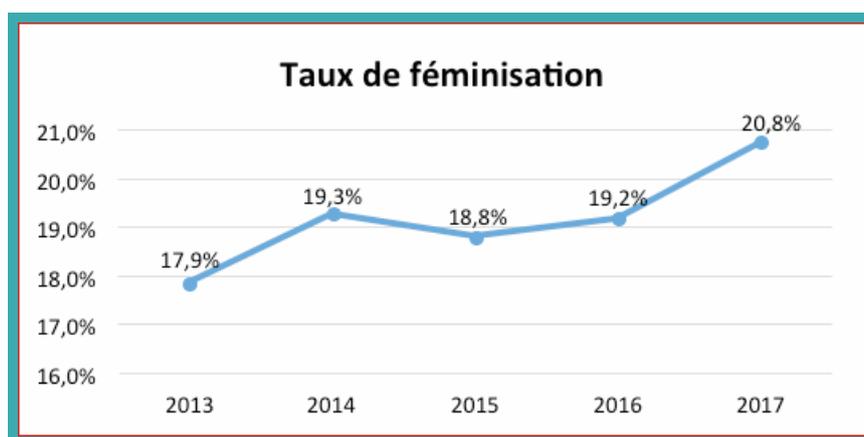
Dans le respect des dispositions légales applicables et des principes de l'Organisation Internationale du Travail relatifs au travail des enfants, les procédures de recrutement de CIPREL intègrent le critère d'âge minimum de 18 ans. Le recours au travail forcé est naturellement proscrit.

Le suivi des heures supplémentaires, des congés et de l'absentéisme, participent à l'application de la réglementation nationale mais aussi au respect du temps de travail.

A CIPREL et comme le prévoit la réglementation en Côte

d'Ivoire, la durée du temps de travail est de 8 heures par jour, soit 40 heures par semaine. Au-delà, toutes les heures des agents de maîtrise et des employés/ouvriers sont considérées comme supplémentaires, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie.

En ce qui concerne l'équilibre hommes / femmes, Le personnel est aujourd'hui composé de 20,8% de femmes avec un taux de féminisation en constante évolution depuis 10 ans.



De plus, les jeunes sont le plus grand atout de la Côte d'Ivoire avec un âge médian de la population affiché à moins de 25 ans. Consciente de son rôle à jouer pour relever la performance de l'entreprise, CIPREL est fortement engagée pour :

- l'intégration de stagiaires dans le cadre des cursus diplômants, et permettre une première expérience professionnelle si essentielle dans la recherche future d'emploi,
- la promotion de l'embauche des jeunes.

Par ailleurs, CIPREL est une entreprise dans laquelle chaque collaborateur est libre d'exprimer ses attentes et besoins et où, le dialogue, tant au plan horizontal qu'au plan vertical de la pyramide hiérarchique, est possible. Il existe à cet effet, un collège de délégués du personnel composé de cinq personnes élues aux postes de titulaires dont un délégué syndical. Ils ont pour mission :

- de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés sur les salaires et sur l'application des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et collectives relatives au droit du travail, à la protection sociale, la santé et la sécurité des salariés ;
- d'alerter l'employeur en cas d'atteinte injustifiée aux droits du personnel, à leur santé ou aux libertés individuelles (par exemple, en cas de harcèlement ou de mesure discriminatoire) ;
- de communiquer au comité de santé et de sécurité au travail (CSST) les observations des salariés sur les questions relevant de leurs compétences ;
- de saisir l'inspection du travail de toute plainte d'un salarié sur l'application du droit du travail et de l'accompagner en cas de visite de l'entreprise ;
- d'accompagner, l'inspecteur du travail lors de ses visites dans l'entreprise.

Conformément aux textes en vigueur, les délégués du personnel sont élus tous les deux ans par les travailleurs. Le taux de participation lors de l'élection est généralement élevé. Les dernières élections qui se sont déroulées en décembre 2017 ont connu un taux de participation d'environ 67.36%, relativement semblable aux précédentes.

Les délégués se réunissent entre eux selon le calendrier

qu'ils établissent pour discuter des sujets relatifs au bien-être du personnel et à l'évolution de l'entreprise. Ils rencontrent régulièrement les collaborateurs pour leur rendre compte des actions menées et faire le bilan des différentes négociations engagées avec la Direction Générale. Le personnel CIPREL est affilié à l'un des syndicats du secteur électrique ivoirien.

Les thèmes les plus pertinents abordés sont :

- le projet immobilier pour faciliter l'accès à la propriété
- La formation des délégués du personnel
- Les conditions d'avancement des collaborateurs
- les activités ludiques pour le personnel, etc.

En outre, Le comité de santé et de sécurité au travail (CSST) contribue à la prévention et à la protection de la santé et à la sécurité des salariés de CIPREL. Il participe à l'amélioration des conditions de travail et veille au respect, par la direction, de ses obligations légales. Les missions qui lui ont été confiées par CIPREL sont : l'analyse des conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés de l'entreprise, l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposées les femmes enceintes, l'analyse de l'exposition des salariés à la pénibilité du travail.

De plus, le CSST :

- participe à la prévention des risques professionnels,
- propose des mesures d'amélioration,
- vérifie, par des enquêtes et des inspections, le respect par CIPREL de ses obligations en matière de santé et de sécurité et la mise en oeuvre des mesures de prévention préconisées,
- propose des actions de prévention et de sensibilisation.

4.B - ASSURER UNE PROTECTION SOCIALE À NOS COLLABORATEURS

Prévention santé

Tous les collaborateurs de CIPREL bénéficient systématiquement dès l'embauche d'une assurance maladie, d'un dispositif d'assurance santé qui couvre les dépenses de soins en cas de maladie, et prend également en compte le conjoint et les enfants.

La visite médicale d'embauche, la visite médicale annuelle (réalisée à la fin de l'année 2017) avec contrôle des vaccinations et les visites médicales spécifiques

(audiogramme, vision, ECG, ...) sont des actions qui permettent soit de mener des actions préventives, soit de détecter les maux dont souffrent les collaborateurs de CIPREL dès l'embauche, de prévoir les traitements adéquats et d'assurer un suivi de leur santé.

En outre, CIPREL met à disposition du personnel les services d'une assistante sociale présente sur le site une fois par semaine pour écouter et conseiller les collaborateurs.

Fonds Commun de Placement (FCP)

Au titre des financements sociaux, CIPREL participe à la mise en œuvre d'un Fonds commun de placement (FCP) dédié à la participation des collaborateurs au capital de leur entreprise. Le FCP associe les collaborateurs au capital de l'entreprise et leur permet d'épargner pour leur retraite. Cette épargne est réalisée par un prélèvement obligatoire sur le salaire de chaque employé ayant souscrit volontairement et selon le collège de l'employé. Une option de prélèvement facultatif est également proposée pour ceux qui souhaitent augmenter leur épargne plusieurs fois par an.

Cantine

CIPREL dispose d'une cantine ouverte à tout le personnel, aux stagiaires et aux visiteurs. Ce lieu permet aux travailleurs de se restaurer dans un environnement sain, contribuant à la bonne santé des employés. Il faut noter que les plats complets servis sont subventionnés par l'entreprise.

Transport du personnel

Le transport du personnel, pris en charge par l'entreprise, est assuré par un transporteur professionnel. Les trajets de ramassage du personnel sont définis en fonction du lieu d'habitation des travailleurs et des rotations des équipes de quarts.

Facilité d'accès au crédit (MA2E, Banques) et services
Les salariés de CIPREL ont la possibilité de librement souscrire à la Mutuelle des Agents de L'Eau et Électricité (MA2E) qui offre diverses prestations (prêts à taux préférentiels, etc...), leur permettant de réaliser des projets personnels et de faciliter l'accès à la propriété.

Par ailleurs, CIPREL a négocié avec plusieurs banques avec lesquelles elle est en relation, des taux préférentiels pour ses collaborateurs.

Fonds de solidarité événements exceptionnels

Le Fonds de solidarité est un fonds issu des cotisations des collaborateurs, destiné à venir en aide à l'un d'entre eux pour l'un des cas suivants :

- Naissance d'un enfant
- Mariage
- Arrêt pour maladie
- Départ à la retraite
- Décès d'un enfant
- Décès du conjoint
- Décès du père ou de la mère

Le montant alloué pour chaque événement est complété par une participation de CIPREL.

Assurance maladie pour les retraités

L'entreprise a mis en place et contribue à un fonds où le personnel actif cotise également pendant son temps d'activité, ce qui lui permettra d'avoir une prise en charge de ses soins de santé lorsqu'il sera retraité.

Cité d'exploitation

CIPREL a construit une cité d'exploitation située à proximité de la nouvelle autoroute Abidjan-Bassam. Cette cité d'un programme initial de 25 logements est occupée par les personnels d'astreinte ou qui ont des activités touchant le cœur de métier (Maintenance et Production). Un projet d'extension de la cité a été approuvé par le Conseil d'Administration.

A noter qu'une navette mise à disposition de l'entreprise assure le transport des familles de la cité d'exploitation vers les centres urbains voisins.



Organisation de l'arbre de Noël

Au cours du mois de Décembre chaque année, CIPREL organise un arbre de Noël pour les enfants des collaborateurs. C'est l'occasion pour toutes les familles de se retrouver, partager un repas et de voir leurs enfants jouer, s'amuser, rire et recevoir un cadeau du Père Noël CIPREL.

Sorties

Des sorties prises en charge par l'entreprise sont organisées par les délégués du personnel pour améliorer la cohésion entre les collaborateurs.

Journée de la femme

CIPREL encourage l'emploi des femmes (croissance soutenue du taux de féminisation ces 5 dernières années), veut promouvoir et valoriser celles-ci dans tous les pôles d'activités de l'entreprise y compris dans les domaines techniques.

A l'occasion de la journée internationale de la femme, CIPREL organise un repas pour les honorer et reconnaître leur mérite. Ce jour-là, chaque femme de CIPREL reçoit un présent de la Direction Générale.



Participation aux activités sportives du secteur de l'énergie

Chaque année, le secteur de l'énergie organise des activités sportives dans le but de rapprocher les sociétés de son périmètre et permettre aux employés de se

divertir sainement.

CIPREL, malgré la moindre taille de son effectif par rapport à d'autres structures, participe activement à ces activités avec des équipes engagées dans l'ensemble des disciplines au programme.



4.C - GARANTIR LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

L'optimisation des conditions de santé et de sécurité au travail est un axe majeur du management QSE de CIPREL. Les dispositifs mis en œuvre pour renforcer la sécurité des collaborateurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles s'appuient principalement sur le déploiement des démarches de santé/sécurité selon la norme OHSAS 18001, ainsi que sur les actions de prévention mises en œuvre par les Comités Santé Sécurité au Travail (CSST), les Visites hiérarchiques qualité, sécurité, environnement (VQSE) et les « causeries sécurité », demi-heure au cours de laquelle sont abordées des thématiques Santé, sécurité au travail, hygiène, environnement, risques liés aux activités et aux installations, etc. Le responsable QSE et les membres du CSST veillent et s'assurent que les conditions de travail et l'application des mesures de sécurité sont conformes aux réglementations applicables. Leurs recommandations font progressivement l'objet de déclinaisons au sein des différentes directions.

Au niveau de la sécurité, le métier de production d'électricité est sujet à des risques d'accidents potentiellement mortels ou invalidants. De ce fait, depuis sa création, CIPREL veille à mettre à jour chaque année son évaluation des risques qui couvre l'intégralité du site. CIPREL déploie d'importants moyens pour réduire voire éliminer les risques d'accidents de travail des collaborateurs et des tiers intervenants sur le site.

Elle a mis en place un dispositif de sécurité au travail, pour sensibiliser le personnel à la vigilance et au respect

des conditions de travail, pour lutter contre les risques liés à l'activité.

À ce dispositif s'ajoutent les différentes conventions d'assistance signées entre CIPREL et des structures privées ou étatiques en cas de sinistre. Toutes ces actions mises en œuvre ont permis à CIPREL de faire certifier l'ensemble de son périmètre d'exploitation en matière de sécurité depuis 2007 sans interruption et selon le référentiel OHSAS 18001.

CIPREL dispose d'un Plan d'Opération Interne (POI) qui a été entièrement revu en 2016 pour intégrer la zone du cycle combiné et qui définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires, pour protéger le personnel, les populations, les installations et l'environnement en cas de sinistre. Ce plan est testé lors d'un exercice de simulation une fois par an avec l'appui des services spécialisés de l'État de Côte d'Ivoire tels que les Sapeurs-Pompiers, le SAMU, l'Office National de la Protection Civile (ONPC), la gendarmerie, la police, l'autorité municipale, le CIAPOL. Les actions correctives identifiées des différentes simulations sont immédiatement intégrées au plan.

Des formations sont dispensées chaque année au personnel, parmi elles, celles de sauveteurs secouristes au travail (SST), et d'équipiers de première et de seconde intervention (EPI et ESI).

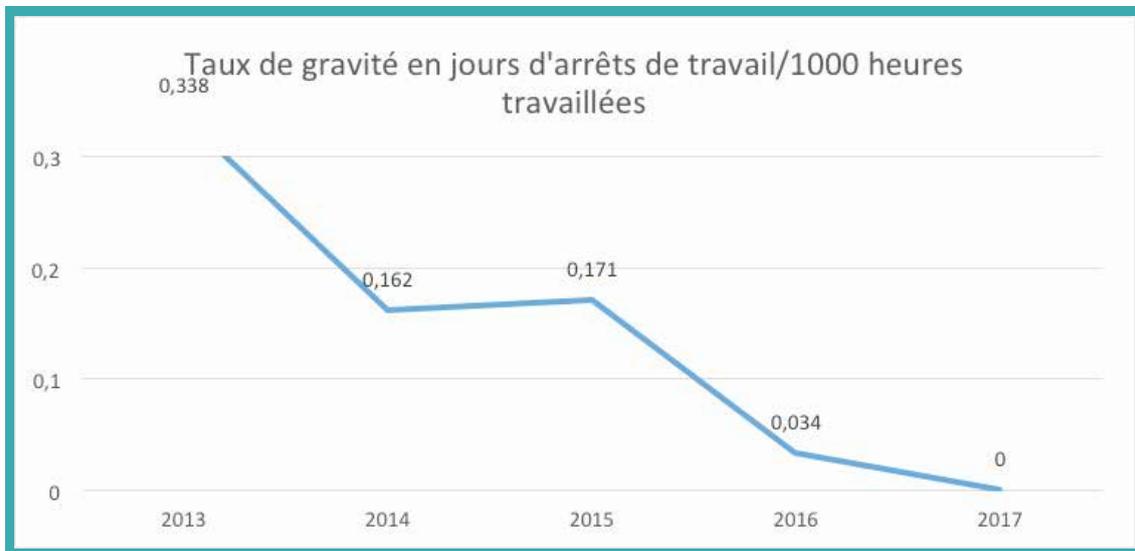
Par ailleurs, il est à noter qu'aucun accident de travail n'a été enregistré au cours de l'année 2017 alors que l'année dernière, deux (2) accidents avaient été dénombrés.



¹ Occupational Health and Safety Assessment Series

Tous les efforts consentis en matière de prévention et de formation ont permis à CIPREL de réduire les taux de gravité (TG) et de fréquence (TF) de 2017 à zéro malgré

une hausse constante des heures travaillées (14 560 heures en plus qu'en 2016).



4.D - INVESTIR DANS LA FORMATION

Ciprel s'est inscrit, à l'instar de l'ensemble du groupe ERANOVE, dans un projet de démarche compétence depuis 2015. Ce projet se poursuit et vise une adéquation homme-poste sur l'ensemble des emplois en son sein, tout en apportant au collaborateur le savoir-faire nécessaire à son développement personnel et à celui de l'entreprise. Un référentiel de compétence a été élaboré par CIPREL à cet effet.

CIPREL est à l'écoute des avancées technologiques de son secteur d'activité et veille donc à l'identification de ses nouveaux besoins de compétences par le biais du plan de formation de CIPREL, adressé à l'ensemble de ses collaborateurs.

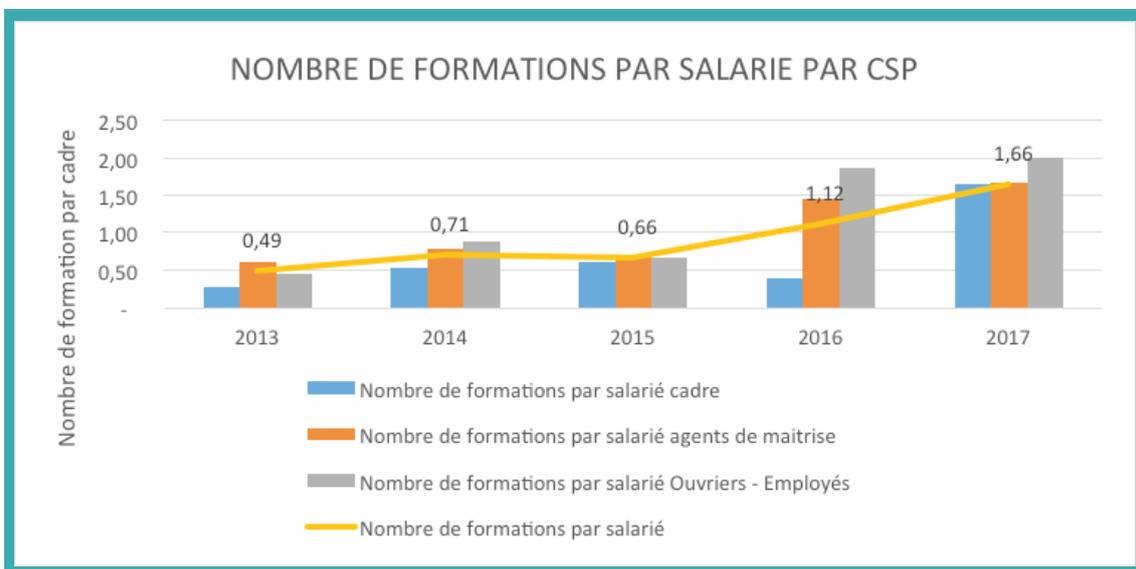
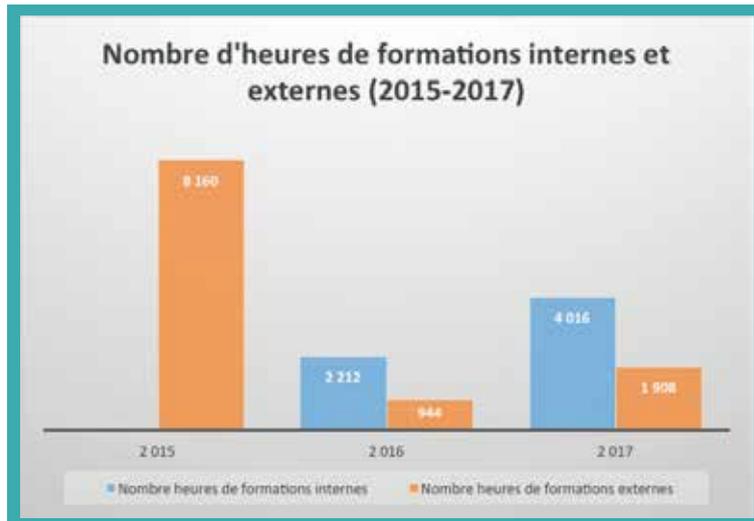
Maintenir ou améliorer les performances dans une activité aussi délicate et complexe que la production d'électricité, et contribuer au développement personnel

de ses collaborateurs, sont les clés de l'amélioration continue prônée par CIPREL.

La formation, levier fondamental au service du professionnalisme, est un enjeu piloté par la direction des ressources humaines.

Le plan de formation triennal mis en place par CIPREL est

précédé d'une enquête formation destinée à évaluer les mises à niveau idoines pour chacun des collaborateurs. Cette enquête permet d'identifier précisément les manques à combler, les modules de formation adéquats et les cabinets locaux ou étrangers capables de dispenser les formations efficacement.



En matière de formation, CIPREL alloue un budget conséquent pour la montée en compétence de ses travailleurs. CIPREL forme annuellement son personnel à la norme NF C18-510, référence technique réglementaire pour la maîtrise des opérations dans un environnement à risques électriques. Elle définit les rôles et responsabilités du chef d'établissement et des

intervenants. Elle décrit les modalités des habilitations nécessaires selon les opérations à réaliser et selon les niveaux de tension.

Le taux de collaborateurs formés par année et par collège, et le coût des formations, démontrent l'importance que CIPREL accorde à cet enjeu.

Années	2016	2017
Taux de cadres formés	11,49	34,65
Taux d'agents de maîtrise formés	75	64,20
Taux d'ouvriers formés	13,51	1,72
Coût des formations (en Millions FCFA)	129	18



05
CHAPITRE

**CONTRIBUER AU
DEVELOPPEMENT LOCAL**

5.A - DEVELOPPER DES PARTENARIATS EQUILIBRES

Producteur indépendant d'énergie électrique, CIPREL est présent depuis plus de 20 ans en zone industrielle de Vridi. Son histoire et son développement témoignent de partenariats réussis avec les autorités étatiques de la zone. Sa démarche de développement durable intègre, à divers titres, toutes les parties prenantes de CIPREL :

actionnaires, collaborateurs, partenaires techniques et financiers, fournisseurs, ONG et communautés locales... CIPREL construit, progressivement, avec l'aide des parties prenantes, sa vision du développement durable à laquelle chacune d'elles contribue à sa mesure.

5.B - REpondre AUX ENJEUX D'EDUCATION

CIPREL est située dans la zone industrielle de Vridi, entourée de populations dont la majorité est jeune. A la sollicitation des parents d'élèves des populations riveraines pour aider à scolariser leurs enfants, et sachant que l'éducation par la scolarisation est un des éléments essentiel de succès dans la progression de la population, CIPREL a décidé de renouveler sa contribution en reconduisant en 2017, l'opération de don de fournitures de kits scolaires, qui a connu un succès en 2016.

Ainsi pour la rentrée scolaire 2017-2018, CIPREL a fait un don d'une valeur de près de 20 M FCFA pour les 2700 élèves des écoles maternelles et primaires publiques de VRIDI CANAL et VRIDI 3.

Ce don est essentiellement composé de :

- 1 600 cahiers double ligne
- 2 635 cahiers de dessin
- 730 cahiers de 32 pages

- 15 400 cahiers de 100 pages
- 1 800 cahiers de 200 pages
- 1 900 cahiers de 300 pages
- 1 900 cahiers de TP petits formats
- 10 100 boîtes de craies blanches
- 7 570 pochettes de papiers canson
- 1 850 ensembles géométriques
- 8 860 rouleaux de papier hygiénique
- 7 590 protèges cahiers (bleu, rouge et vert)
- 1 900 rouleaux de papier kaki
- 13 800 stylos (bleu, rouge et vert)
- 2 520 ardoises

D'autres accessoires tels que les pots de colle, les paires de ciseaux, les crayons de couleurs, les règles, les chiffons et les livres de mathématiques et de français pour la maternelle font partie du don.

Quelques images de la cérémonie de remise de kits scolaires en 2017 :



Match de gala avec la mairie de la commune de Port Bouet. Victoire de CIPREL avec le score de 2-0.



Le DG de CIPREL remet symboliquement un kit scolaire à l'adjoint au Maire de Port - Bouet



Photo de famille avec les enfants.



Les élèves heureux de recevoir les kits scolaires dans leurs écoles

5.C - NOURRIR DES LIENS DE PROXIMITE

Depuis 2014, CIPREL structure ses actions sociétales autour des lignes directrices de la norme ISO 26000 : les parties prenantes ont désormais un cadre pour s'exprimer et orienter les actions sociétales dont elles souhaitent et peuvent bénéficier.

Cette démarche a permis de recenser et de classer (selon leur pouvoir d'influence) les individus ou groupes d'individus qui peuvent impacter ou être impactés par les activités de CIPREL.

La mairie de Port-Bouët, autorité locale et représentant officiel de la population dans la zone, sert de point focal et de relais dans cette démarche. Ainsi, elle a permis l'identification des différentes communautés locales et de leurs représentants. Celles-ci sont ensuite conviées à des réunions d'échanges et de dialogue au cours desquelles leurs attentes sont recensées. Ces cadres

d'échanges qui prennent des allures de consultation populaire sont réalisées à différents intervalles de temps (semestriel, annuel), ou en sessions spéciales selon les projets en cours de réalisation.

Au final, les attentes exprimées lors du cadre d'échanges et de dialogue sont traduites en cahier de doléances et déclinées par la suite en plan d'actions.

C'est ainsi qu'en 2016 et 2017, les actions sociétales se sont notamment concentrées sur le soutien aux élèves des écoles maternelles et primaires voisines du site (Vridi 3 et Vridi Canal), avec la distribution de plus 4 500 kits scolaires.

La réalisation de ces plans d'actions sociétaux traduit la détermination de CIPREL à développer une démarche structurée du point de vue sociétal et d'entretenir des liens de proximité durables avec ses parties prenantes.

5.D - ENTRAINER NOS PARTENAIRES DANS LA DEMARCHE RSE

L'énergie, et en particulier l'électricité, transforment la vie des populations et modifient leur environnement. Consciente des avancées réalisées grâce à cette énergie, CIPREL s'engage à contribuer au développement des communautés locales en fonction de leurs attentes, à dialoguer en permanence avec les parties prenantes afin de mieux comprendre leurs besoins, et quand cela est possible, de les satisfaire.

Aussi, CIPREL a demandé une évaluation à l'AFNOR pour

s'assurer de l'évolution des bonnes pratiques en matière de responsabilité Sociétale. L'AFNOR a émis en 2017 un avis favorable au maintien de l'attestation AFAQ 26000. La note obtenue est de 615 points, situant CIPREL au niveau « CONFIRME ».

Compte tenu de l'évolution des effectifs du personnel sur les dernières années, de l'entreprise dans sa globalité et de la prise en compte de nouvelles technologies avec la construction du cycle combiné CIPREL IV, l'AFNOR a noté

une amélioration notable des pratiques RSE de l'entreprise et une démarche plus aboutie et mieux structurée par rapport à la précédente évaluation (571 points au préalable).

L'objectif principal pour CIPREL est d'atteindre à moyen terme le niveau supérieur c'est-à-dire celui d'«EXEMPLARITÉ ».

CIPREL, dans l'optique de promouvoir la transparence de ses relations avec ses différents prestataires et fournisseurs, a mis en place une charte qui vise à définir ses attentes dans les domaines de la technique, de la sécurité, de la préservation de l'environnement, ou encore du respect des valeurs sociales.

PERSPECTIVES

CIPREL, dont la mission est de garantir la fourniture d'une énergie électrique fiable et compétitive, nécessaire au développement socioéconomique du pays et de la sous-région, par une production propre valorisant une ressource naturelle nationale, a pour engagement

premier la disponibilité de l'énergie électrique dans le strict respect des clauses contractuelles avec l'État. Dans le cadre de sa démarche RSE, CIPREL s'est également engagée à poursuivre des actions avec une perspective de développement durable.



La mise en oeuvre d'une politique d'éco-gestes à l'endroit du personnel afin d'adopter des habitudes de préservation des ressources naturelles



Le recyclage des matières premières plastiques par l'intermediaires de sous-traitants pour la resolution du volume de déchets banals



Lea maturation d'achat de terrain pour favoriser l'accès à la propriété



La création d'une bibliothèque pour continuer à contribuer à l'éducation et la culture générale des enfants des communautés avoisinantes.



La valorisation des piles et batteries usagées par des prestataires agréés



La réutilisation de l'eau issue du process ap rès traitement dans la production d'électricité (réutilisation dans le process) ou à d'autres fins sur le site.

TABLEAU DE CONCORDANCE GLOBAL REPORTING INITIATIVE 4

MATRICE DE RECENSEMENT DES CRITIQUES DE REPORTING GRI V4

Critiques N°	Dénomination du critère	Localisation dans le rapport
Catégorie : Stratégie & analyse de développement durable		
G4 -1	Déclaration du PCA et/ou DG	1
Catégorie : Profil de l'organisation		
PM		
G4 -3	Nom de l'organisation.	2.1
G4 -4	Principales marques, produits et services.	2.1
G4 -5	Siège de l'organisation	2.1
G4 -6	Implantation de l'organisation avec des activités de DD	2.1
G4 -7	Propriété et forme juridique de l'organisation	2.1
G4 -8	Répartition géographique du marché de l'organisation	2.1
G4 -9	Taille de l'organisation.	2.1
G4 -10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	8.1
G4 -11	Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale	8.3
G4 -12	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	2.2
G4 -13	Changements dans l'organisation au cours de la période de reporting	8.1
Catégorie : Périmètre, principes de reporting et aspects retenus		
G4 -19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	2.2/3.1/3.2
G4 -20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	2.2/3.1/3.2
G4 -21	Périmètre d'aspects pertinents au dehors de l'organisation	9.1/9.2/9.3/9.4
Catégorie : Mécanismes d'implication des Parties prenantes		
G4 -24	Nom de l'organisation.	4.1/4.2/4.3/6.2
Catégorie : Mécanismes de gouvernance de l'organisation		
G4 -34	Structure de gouvernance de l'organisation	5.2
G4 -37	Processus de consultation entre les parties prenantes et l'instance supérieure de gouvernance	6.2
G4 -38	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	5.2

G4 -39	Fonction du président de l'instance supérieur de gouvernance dans la direction de l'organisation	5.2
ELEMENTS SPECIFIQUES D'INFORMATION		
Conseils sur la Description de l'approche managériale		
Catégorie : ÉCONOMIE		
Aspect : Performance économique		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	7.1/7.2
G4-EC2	Implications financières, autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	7.2
Catégorie : ENVIRONNEMENT		
Aspect : Matières		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	10.1
Aspect : Énergie		
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	10.1
G4-EN5	Intensité énergétique	10.1
Aspect : Eau		
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	10.1
Aspect : Émissions		
G4-EN15	Emission directes de gaz à effet de serre	10.2
G4-EN16	Emission indirectes de gaz à effet de serre liée à l'énergie	10.2
G4-EN21	NOX, SOX et autres émissions atmosphérique substantielles	10.2
Aspect : Effluents et déchets		
G4-EN23	Poids total de déchets par type et par mode de traitement	10.2
G4-EN24	Nombre et volume total des déversements substantiels	10.2
G4-EN25	Poids des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux.	10.2
Aspect : Généralités		
G4-EN31	Dépenses totales en matière de protection de l'environnement	10.2
CATÉGORIE : SOCIAL		
SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		
Aspect : Emploi		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique.	8.1

G4-LA2	Avantage sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni salarié à temps partiels par principaux sites opérationnel	8.2
Aspect : Santé et sécurité au travail		
G4-LA6	Taux de types d'accidents de travail, maladie professionnelle, d'absentéismes, de jours de travail perdu par zone géographique et par sexe.	8.3
Aspect : Diversité et égalité des chances		
G4-LA12	Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe,	8.2
SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ		
Aspect : Communautés locales		
G4-EN8	Description de l'approche managériale (DMA)	9.1/9/2/9,3/9,4
SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉES AUX PRODUITS		
Aspect : Étiquetage des produits et services		
G4-PR5	Résultats ou principales conclusions des enquêtes de satisfaction client menées pendant la période de reporting et concernant	7.4
Supplément secteur de l'énergie		
G4-EU1	Capacité installée	7.2
G4-EU2	Energie nette produite	7.1
G4-EU6	Approche de gestion pour assurer à court, à moyen et à long terme la disponibilité et la facilité de l'électricité.	7.3
Pratiques de travail et le travail décent		
G4-DMA	Programme et processus pour assurer la disponibilité d'une main d'oeuvre	8.4
Supplément sectoriel Electric Utilities-Société		
G4-EU25	Nombre de blessures et de décès impliquant les actifs de l'entreprise.	8.3



RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2017



une société du groupe  **eranove**

Siège Social : Rue des Textiles Zone Industrielle de VRIDI PORT-BOUET / 01 BP 4039 Abidjan 01
Tél. (225) 21.23.63.62 / Fax (225) 21.27.21.89 / Abidjan / République de Côte d'Ivoire